

## **Etat d'urgence sanitaire : VINCI Autoroutes mobilise ses équipes pour assurer la continuité de service durant le confinement et rétablit les facilités de passage au péage pour les personnels soignants**

**Mobilisé aux côtés des pouvoirs publics pour lutter contre la pandémie de la Covid-19, VINCI Autoroutes participe à l'effort collectif national, durant cette nouvelle période de confinement, en assurant sur l'ensemble de son réseau la continuité des services autoroutiers essentiels au maintien de l'activité des usagers, notamment des conducteurs de poids lourds, et en proposant aux personnels soignants le remboursement de leurs frais de péage.**

### **Des équipes mobilisées pour assurer la continuité du service autoroutier et l'accompagnement des usagers, 7 jours sur 7**

En ces circonstances exceptionnelles, un plan de continuité d'activité permet d'assurer le maintien sur le réseau VINCI Autoroutes de toutes les missions essentielles à la sécurité des usagers, telles que la supervision du trafic et la gestion des événements, les interventions des patrouilleurs sur accidents, les dépannages, ou encore l'info-traffic via Radio VINCI Autoroutes (107.7).

La continuité de l'offre de service sur les aires, dans le strict respect des recommandations sanitaires en vigueur, est également une priorité. Restent ainsi opérationnels et accessibles, durant la période de confinement, sur l'ensemble des aires de services du réseau VINCI Autoroutes :

- la distribution de carburant ;
- les espaces commerciaux des aires de services, comprenant l'alimentation et les produits de première nécessité ;
- les sanitaires et les douches, régulièrement nettoyés et désinfectés.

Si les espaces de restauration assise sont fermés sur les aires, en application des directives sanitaires officielles, une offre de restauration chaude à emporter reste disponible.

Par ailleurs, Radio VINCI Autoroutes (107.7) offre un accompagnement spécifique aux professionnels de la route, avec une émission interactive qui leur est entièrement consacrée, proposant des thématiques dédiées et des invités experts, du lundi au jeudi, de 21h à 23h : « *Les routiers sont toujours aussi sympas* ».

### **Soutenir la mobilisation des personnels soignants en leur remboursant le péage**

Enfin, compte tenu du rétablissement de l'état d'urgence sanitaire, VINCI Autoroutes a également décidé de réactiver le dispositif de solidarité à l'égard des personnels soignants - déjà effectif du 17 mars au 10 juillet - leur permettant de bénéficier du remboursement de leurs frais de péage liés à leurs trajets professionnels. Ces facilités de passage au péage sont accordées par VINCI Autoroutes à l'ensemble des professionnels de santé mobilisés pour lutter contre l'épidémie de la Covid-19, sur présentation de leur attestation d'exercice professionnel et de leurs justificatifs de trajets. Toute l'information utile concernant cette procédure exceptionnelle est disponible sur le site [vinci-autoroutes.com](http://vinci-autoroutes.com), où un formulaire en ligne permet d'effectuer directement la demande de remboursement auprès du service clients.

**Un dispositif multi-canal pour informer les clients en temps réel :**

- **Radio VINCI Autoroutes (107.7)**
- **Le 3605**, le service client 24h/24 et 7J/7 (service gratuit + prix d'appel)
- **Le site internet [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)**
- **Les comptes Twitter : @VINCIAutoroutes ; @A7Trafic ; @MarseilleTrafic ; @A8Trafic ; @A9Trafic ; @A10Trafic ; @BordeauxTrafic ; @A11Trafic ; @A46Trafic ; @A63Trafic ; @A87Trafic ; @TunnelToulon ; @duplexa86 ; @ToulousePeriph.**

**CONTACTS PRESSE :**

Samuel BEAUCHEF, [samuel.beauchef@vinci-autoroutes.com](mailto:samuel.beauchef@vinci-autoroutes.com), 06 12 47 58 91  
Estelle FERRON, [estelle.ferron@vinci-autoroutes.com](mailto:estelle.ferron@vinci-autoroutes.com), 06 34 99 33 61

**A propos de VINCI Autoroutes**

*Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur le réseau de ses six sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota, Arcour, Arcos et Duplex A86. Partenaire de l'État et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 10 régions, 45 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé.*

*Chiffres clés : Réseau de 4 443 km d'autoroutes – 187 aires de services – 266 aires de repos – 320 gares de péage. Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com), [facebook.com/VINCIAutoroutes](https://facebook.com/VINCIAutoroutes), Twitter @VINCIAutoroutes, [www.fondation.vinci-autoroutes.com](http://www.fondation.vinci-autoroutes.com), ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel).*